

**PRÉAVIS N° 12 / 22**

**OBJET DU PRÉAVIS : Demande d'un crédit de CHF 435'000.- pour la phase d'études jusqu'à la préparation du crédit d'ouvrage (phases SIA 31 à 41) pour le réaménagement de l'interface multimodale de la gare de Moudon**

**CONSEIL COMMUNAL DU 3 mai 2022**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission nommée pour ce préavis s'est réunie le lundi 11 avril 2022 salle de Mazan à 20h00. Elle était composée de Mesdames Daisy Antunes, Mélanie Gogniat et Messieurs André Zimmermann, Loïc Bonny et Kurt Lehmann rapporteur.

Elle a reçu à cette occasion Madame la syndique Carole Pico, Monsieur le municipal Félix Stürner et Monsieur Pedro de Aragao du bureau Ingénieurs-Conseils Roland Ribl & Associés SA. Nous les remercions vivement des questions/réponses apportées sur ce dossier.

### **1. Préambule et historique**

Pour rappel, le préavis N°24/17, demande de crédit de CHF 103'000.- pour le financement d'une étude sur l'aménagement de l'interface de la gare a été accepté au CC le 5 décembre 2017.

La chronologie de l'aménagement de la gare s'insère dans une réflexion globale du stationnement à Moudon, elle est donc la suivante :

1. Préavis n° 19/17, Demande d'un crédit de CHF 39'000.- pour une étude sur l'élaboration de la stratégie communale en matière de stationnement, accepté au CC du 7.11.2017
2. Préavis n°24/17 (CC du 5.12.2017) concernant une pré-étude de l'aménagement de la place de la gare
3. Préavis n°12/22 actuel (CC du 3.5.2022) concernant la préparation du crédit d'ouvrage

La municipalité a bien évoqué ce grand projet communal dans le programme de législature 2021-2026, et la commission apprécie que tous les aspects importants comme par exemple la sécurité, la circulation mais également les interfaces entre les différents modes de transport soient prises en compte dans une logique à long terme en respectant le développement durable.

### **2. Description du projet/concept**

#### **2.1 & 2.2 Objectifs de l'étude et descriptif**

Le projet, tel qu'il a été présenté à la commission, développe un espace public attractif de qualité et sécurisé. La végétalisation permet des zones ombragées, améliore l'aspect paysagers et nature en ville tout en respectant la reconnexion Gare/Centre-ville ainsi que le futur site des Fonderies.

Il est important de bien comprendre le plan illustration du concept retenu (voir plan préavis).

La commission s'est interrogée sur les engorgements potentiels aux 2 accès prévus de la gare (parking Migros et accès Nord), la fluidité sur l'Avenue de Préville pourrait être entravée ou l'accès à la gare difficile aux heures de pointe. La réalisation rapide de la Jonction Sud-Sorbiers qui devrait diminuer drastiquement la circulation dans cette zone (actuellement jusqu'à ~1000

véhicules/jour) et permettrait une amélioration de cette situation. La commission demande à la Municipalité de faire son possible pour faire concorder les deux projets.

### 2.3 Procédure suivie

Dans son objectif de planifier une réalisation qui répond aux demandes des différents usagers, la Municipalité a réuni dès 2017 les différents intervenants (Privé, services communaux, CFF, TL, TPF, Car Postal, groupe décisionnel Municipal, représentants des entreprises de transport, services cantonaux de la promotion de l'économie et de l'innovation, \*DGMR, \*\* DGTL ainsi que la communauté de la Broye COREB, etc...), pour finaliser ce préavis n°12/22.

*\* Direction générale de la mobilité et des routes \*\* Direction générale du territoire et du logement*

Le présent préavis fait suite à l'appel d'offres publié sur SIMAP le 24.9.2021 qui a permis de retenir un groupement sur les neuf offres reçues. Le préavis correspond donc à une estimation des coûts majorée de +15%.

### 2.4 L'étude préliminaire

Les solutions proposées ont convaincu la commission en particulier en ce qui concerne l'aspect de la gare routière en « bi-pôle » nord et sud et le fait de limiter l'accès à la gare aux piétons, aux cyclistes, aux transports publics et aux taxis. Le flux de certaines lignes de bus pourrait nécessiter un rond-point (voir plan descriptif n°4) qui est toutefois encore en discussion.

Comme déjà évoqué, l'accès au parking communal (appelé parking Migros) donne directement sur l'Avenue de Préville (entrée et sortie) et évite ainsi aux automobilistes de transiter par la gare. Même si le parking actuel sera réduit de dix places environ, cela ne devrait pas engendrer un manque de place de parc vu la durée de parcage de 1h30. La commission salue la création de quatre places de dépose minute (départ/arrivée voyageurs transport public).

L'accès par le Pont St-Michel (espace Nord) pour les usagers privés et le P+R (35 places voitures) devrait également simplifier le parcours des transports publics

La commission approuve également la voie de passage piétonnier qui relie le centre-ville à la gare en prévoyant également l'accès au futur quartier du site des Fonderies.

La Municipalité a en plus évoqué que des discussions avec les CFF étaient en cours afin de faire correspondre le projet de place de la gare avec les aménagements prévus par la régie fédérale. Plusieurs objets sont concernés :

- a) Le quai 2 serait supprimé par les CFF, la Municipalité insiste sur une vision à plus long terme pour le maintien de cette voie et évoque plusieurs aspects sécuritaire (suite de la collision de Granges-Marnand)
- b) Possibilité d'effectuer un passage piéton sous-voie sécurisé si quai 2 pas supprimé
- c) Revoir les emplacements de distributeurs à billet pour les personnes à mobilité réduite
- d) Revoir la longueur du quai 1 pour faciliter le transit côté Nord

La commission encourage la Municipalité à rechercher des solutions cohérentes et durables avec les CFF.

### 2.5 Développement durable

Ce futur site de la Gare ne peut qu'encourager le transfert modal de la voiture vers la mobilité douce ou les transports publics, ainsi que la voie verte qui reliera les berges de la Broye au futur développement des Fonderies, tout en intégrant les points ci-dessus.

## 2.6 Calendrier prévisionnel

Le présent préavis vise à réaliser la mise à l'enquête publique des travaux, la soumission d'appel d'offres et le préavis pour le crédit de réalisation, le tout jusqu'en 2024 avec des travaux prévisionnels de 2024-2025. La commission demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre afin de respecter ce calendrier.

## 3. Incidences financières

La commission ad hoc laisse le soin à la commission des finances de statuer sur cet objet, tout en mettant en garde que le crédit de réalisation comprendra également les travaux en surface et génie civil.

Sur ce préavis 12/22, une subvention est prévue (mandat du BAMO), soit environ CHF 135'000.- pour les phases SIA 31 à 41.

## Conclusions

La commission accepte à l'unanimité des membres présents le projet de la Municipalité et invite le Conseil Communal à accepter le préavis 12/22.

Au vu de ce qui précède, la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 12/22 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

- 1. Autorise formellement la Municipalité à lancer la phase d'étude jusqu'à la préparation du crédit d'ouvrage pour le réaménagement de l'interface multimodale de la Gare,**
- 2. Accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 435'000.- TTC, dont à déduire les subventions et participation de tiers,**
- 3. Prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. Prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 10 ans au maximum,**
- 5. Autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Moudon, le 16 avril 2022

Kurt Lehmann, rapporteur

